

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

SÉANCE SOLENNELLE

DE

DISTRIBUTION DES PRIX DE CONCOURS

5 JUIN 1910

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE
IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG

1911



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1909-1910

PAR

M. le Prof. Robert CHODAT

Mesdames et Messieurs,



Chaque année le recteur doit à ses collègues qui l'ont désigné pour présider leurs débats et pour administrer l'Université avec la collaboration du Bureau, un rapport circonstancié sur la marche de cette Institution pendant les deux semestres écoulés. Arrivé au terme de mes fonctions bi-annuelles, je m'acquitte d'autant plus volontiers de cette tâche que je sens déjà venir le moment béni où je pourrai de nouveau me consacrer complètement à mes élèves et à mes études.

Choisi parmi les professeurs en fonctions, le recteur est pendant deux ans dans la situation un peu cornélienne d'avoir à négliger ses fonctions professorales et scientifiques ou de ne pas consacrer à l'administration universitaire le temps qu'exige une charge aussi importante.

Après quelques semaines d'hésitation, dans l'impossibilité de faire l'un et l'autre, le recteur se résigne et va au plus pressé. Il sait qu'il peut compter sur l'indulgence et la collaboration de collègues aussi chargés que lui et qui ont expérimenté combien difficile est le partage entre des devoirs administratifs et l'impérieuse nécessité de ne pas perdre contact avec la science. Grâce à cette indulgence de la part de nos collègues, grâce au concours empressé qu'ils n'ont jamais marchandé, grâce surtout, à leur bonne entente, l'année dernière, qui aurait pu compter parmi les plus chargées de ces cinquante dernières années, n'a pas causé à celui qui vous parle les soucis et la fatigue excessives qui semblaient inévitables. C'est que l'Université est une maison unie, fondée sur le respect mutuel et sur le sentiment que chacun possède au même degré de collaborer à une œuvre qui est un des éléments de la prospérité nationale.

L'événement capital de l'an dernier a été sans contredit le Jubilé que nous fêtons à l'occasion du 350^e anniversaire de la fondation de notre Ecole par Calvin. Des discours prononcés à cette occasion par les délégués si nombreux des Universités et des Sociétés savantes, une idée principale se dégagait nettement : le rôle des Universités et le principe de la liberté des études.

Réunir en un faisceau des représentants des Sciences, des Lettres, des Arts, de la Théologie et de la Médecine, leur confier le soin d'initier la jeunesse aux bonnes études, lui exposer les doctrines classiques et si possible de concourir au développement des sciences en scrutant l'inconnu comme le connu par des méthodes nouvelles, voilà la raison d'être d'une Université.

Mais ce n'est pas tout. Dans cet effort vers plus de vérité, plus de lumière, aucune, je dis aucune lisière ne doit venir limiter les droits de la libre recherche. Aucune

autorité ne doit barrer le chemin de la pensée libre, laquelle doit pouvoir considérer tous les problèmes sans crainte, sans intérêt comme sans passion, mais simplement, sûrement, avec le calme qui convient à ceux qui savent que la lumière est bienfaisante et qu'elle dissipe les fantômes que la superstition, l'ignorance ou la méchanceté ont créés en lieu et place de la vérité.

Voilà ce me semble, l'enseignement principal que nous avons pu tirer des témoignages d'estime pour le passé et d'encouragement pour l'avenir qui nous ont été prodigués à l'occasion du Jubilé par les délégués des corps savants du monde entier réunis à Genève.

On nous a dit parfois qu'en se consacrant à la recherche désintéressée, à la science pure, les universitaires vivent dans une tour d'ivoire; insensibles et dédaigneux des bruits du dehors, dans l'incompréhension des nécessités de la vie moderne, ils n'entendraient point les clameurs d'une foule impatiente de vérité et de justice, réclamant la réalisation immédiate d'un idéal de justice et de bonheur qui est au fond de tout homme de cœur.

On nous dira peut-être : Quel bien peut faire à la société des travaux tels que : *Extinction des diverses faces d'une zone d'un cristal biaxe* ou *Die «logi temporis prescriptis» im römischen Recht* et mille autres titres semblables énumérés avec soin par le Dr Julliard et M. F. Aubert, dans le catalogue récent des Travaux publiés par les professeurs de l'Université, de 1896-1907.

Ceux qui parleraient ainsi ne comprennent pas l'action profonde quoique lente et cachée de la science sur la vie contemporaine. Il me sera bien permis, en parlant des pertes que nous avons subies en 1909, de montrer que l'activité des savants dont nous déplorons la mort ou la démission, tout en étant essentiellement consacrée à la science ou à l'art pour eux-mêmes, cette activité a eu

une influence proche ou différée sur la vie intellectuelle, économique ou sociale de leurs contemporains.

Ceux qui le nieraient oublieraient que dans l'alambic du chimiste se distillent les esprits les plus subtils, cristallisent des matières actives, jadis insoupçonnées, et dont les vertus curatives étonnent les plus insensibles, ils ignoreraient que l'éprouvette du bactériologiste contient parfois de mystérieux ferments qui sauvent de la mort et que de la pensée du rêveur solitaire émane, de temps à autre, des radiations qui éclairent, amusent ou réconfortent toute une génération.

Sans doute cette activité intellectuelle ne s'épanouit pas toujours en une si glorieuse floraison. Il y a toute la gamme des valeurs. Mais qui saurait estimer dès l'abord l'importance que pourra avoir dans la suite une découverte scientifique ou la proclamation d'un nouveau principe.

Ainsi, tout jeune encore, Francis Pearce, un élève du prof. Duparc, s'était déjà fait connaître par des travaux difficiles dans le domaine de l'optique cristallographique; son œuvre principale, publiée comme collaborateur de son maître, ne manque dans la bibliothèque d'aucun cristallographe, d'aucun pétrographe. Notre jeune professeur avait dans l'étude pratique des gîtes métallifères rendu d'importants services. Ses voyages dans l'Oural et l'étude qu'il faisait au moment de sa mort en Afrique équatoriale, l'avaient particulièrement bien préparé pour ses fonctions. Emporté subitement par une fièvre pernicieuse, il est de ceux qu'on ne remplace pas aisément. Aussi la Faculté des Sciences a-t-elle proposé de surseoir momentanément à la nomination d'un nouveau professeur de gîtes métallifères.

Toutes les sciences sont solidaires. La cristallographie

a conduit le chimiste Pasteur à la bactériologie. Léon Massol, qui aimait à se dire disciple du grand Français, avait passé de l'art de l'ingénieur à l'étude des microbes. Merveilleusement doué, notre professeur de bactériologie, quoiqu'il ait peu publié d'observations originales, s'était acquis par sa technique remarquable une juste réputation. Il était membre du Comité directeur de l'Institut Pasteur de Paris; à Genève, il était surtout apprécié par son activité dans le laboratoire municipal de sérothérapie. Appliquant les méthodes qu'il avait apprises à Genève chez H. Fol, puis à Lyon et à Paris, Massol avait réussi, grâce à des relations amicales avec plus d'un de nos hommes politiques, à convaincre l'administration municipale et cantonale de la nécessité d'un service de sérothérapie et d'analyse médico-bactériologique. On sait l'importance qu'avait prise cet Institut, l'excellence des sérums qu'on y préparait. Bien des mères, à la mort inopinée de ce génial collègue, ont béni sa mémoire et Genève lui sera longtemps reconnaissante.

L'enseignement médical laissé vacant par ce décès a été, comme il convenait, transporté dans la Faculté de Médecine et rattaché au Service d'hygiène tout préparé pour le recevoir. C'est très probablement à ce même service que sera réuni le Laboratoire de sérothérapie que l'Etat va reprendre à son compte, la ville de Genève désirant se décharger d'une institution qui est profitable au canton tout entier.

Edouard Rod, qui fut professeur de littérature à notre Université, était avant tout un écrivain. Nul ne contesterait qu'il n'ait exercé une grande influence sur ses contemporains. Tout jeune, l'Université avait su le distinguer, deviner l'homme de valeur qu'il serait. Sur ce théâtre unique au monde qu'est le Paris de l'art et de la littéra-

ture, notre collègue avait transporté ses préoccupations de Suisse romand moraliste. Il avait, dit-on, donné au roman contemporain une valeur morale qui n'en diminuait point le charme littéraire. A la veille de fêter son Jubilé, l'Université, tenant à s'attacher définitivement ce grand écrivain, avait demandé au Conseil d'Etat de lui conférer le titre de Professeur honoraire. Il ne devait guère survivre à ce témoignage de respectueuse sympathie de son ancienne *Alma mater*.

Enfin nous avons perdu, au cours de l'hiver dernier, un modeste, un timide, un homme dont la haute valeur morale s'alliait à des qualités de savoir et de pensée qui ont eu sur le développement de nos jeunes théologiens une influence décisive. Je veux parler de ce collègue aimé, d'Ernest Martin, notre professeur d'Exégèse du Nouveau Testament. Son scrupule moral s'étendait à l'expression écrite de sa pensée. Sa modestie presque maladive l'empêcha de livrer toutes ses pensées au public des lecteurs. Mais les universitaires qui l'ont vu à l'œuvre soit comme professeur, soit comme Recteur, garderont pieusement le souvenir de cet homme qui n'a jamais été inférieur à la tâche qu'il avait acceptée.

Deux Privat-Docents nous ont également quittés, le D^r Alfred-Louis Dupraz, un excellent chirurgien, suppléant du prof. Aug. Reverdin pendant le semestre d'hiver 1907-1908, et sur lequel ses amis fondaient de grandes espérances et enfin le D^r Henri Zbinden qui s'était fait connaître dans le domaine de la pathologie nerveuse.

Ainsi, à n'en juger que par ceux que la mort nous a ravis, l'œuvre des universitaires est réelle et féconde. Confinés en apparence dans le domaine de la pensée pure, écartés de la politique par goût ou par la Loi qui les dé-

clare inéligibles aux fonctions publiques, leur œuvre silencieuse pénètre cependant toute la vie sociale.

Y a-t-il alors lieu de s'étonner que le Conseil d'Etat, reconnaissant ainsi le rôle important que joue l'Université dans la vie moderne, veuille faire étudier chez elle, en dehors de l'agitation des partis, préoccupés de réalisations immédiates, les grands problèmes qui touchent à la *Législation ouvrière* ou *du travail*. La Science a pour objet la totalité des connaissances. A ces problèmes nouveaux comme à ceux de la Psychologie ou de la Biologie s'appliquent les mêmes méthodes. Espérons que d'un commun accord il sera donné à cette importante question une solution conforme aux intérêts de l'Université.

Dans le même esprit, il a été projeté d'organiser dans la Faculté des Lettres et Sciences sociales un enseignement d'Economie commerciale et industrielle. Dans cet enseignement de l'Economie commerciale et industrielle, proprement dite, on exposerait la stratégie et l'organisation des affaires, science qui à l'heure actuelle est si hautement développée qu'on ne peut concevoir un homme public futur, digne de ce nom, qui ne serait pas familiarisé avec cette science de l'administration privée ou publique. La société moderne est un organisme complexe dont il y a lieu d'étudier méthodiquement les manifestations et les besoins, comme on étudie la morphologie, l'anatomie, les fonctions de nutrition et de relation de tout organisme vivant. Il y aura donc lieu d'examiner attentivement dans quelle mesure il conviendrait de raccorder les sciences sociales, par l'une de leurs avenues, comme elles le sont déjà avec le droit, avec les sciences positives et la biologie.

Nos étudiants doivent bien s'imprégner de cette idée de la solidarité des sciences et de la nécessité qu'il y a pour

eux d'être informés de ce qui se passe dans les Facultés voisines.

Si la réorganisation projetée de la section des Sciences sociales s'effectue dans cet esprit vraiment moderne, j'estime que l'Université de Genève aura fait un grand pas.

Deux professeurs extraordinaires nous ont quitté par démission. M. le professeur Spira, Droit pénal allemand, a pendant bien des années fait profiter l'Université de son érudition sûre et de ses connaissances étendues; il a été remplacé dans les mêmes conditions par un jeune collègue, M. Baumgarten, qui nous vient d'Allemagne et auquel nous souhaitons une carrière scientifique aussi brillante et aussi rapide que celle de son collègue le professeur Partsch qui vient de nous quitter pour rentrer dans son pays. Nommé tout jeune, à la suite d'une remarquable thèse de droit romain, il avait malgré la maladie qui l'empêcha de fonctionner régulièrement, réussi à publier d'importantes contributions, ce qui décida l'Université de Göttingen à lui offrir une chaire ordinaire. Il avait, à l'occasion du Jubilé, dédié à notre Ecole un beau volume. Le regret que nous avons du départ d'un collègue aussi distingué, est atténué par la satisfaction de voir l'un des nôtres, dans une chaire importante d'Allemagne, porter si honorablement le nom d'ancien professeur à l'Université de Genève. Son enseignement a été provisoirement réparti entre les professeurs de la Faculté de Droit.

La retraite du vénérable professeur Chantre a été un chagrin pour tous ses collègues. Pendant longtemps il avait, à l'Université, grâce à son grand sens d'organisation et le calme parfait de son jugement, acquis dans toutes les questions d'administration une grande autorité. Son avis était toujours écouté respectueusement et ordinairement suivi. Celui qui vous parle, se plaît à recon-

naître la grande part que Chantre a eu, comme Recteur, dans l'organisation de l'enseignement de la botanique puis dans la réalisation du projet d'exhaussement des bâtiments universitaires. Cela a permis, après le fatal incendie de Noël 1898, d'installer convenablement quelques laboratoires de la Faculté des Sciences.

Enfin, nous allons perdre un chirurgien d'une grande autorité. Le prof. Jacques Reverdin a donné sa démission pour l'année universitaire 1910-1911. Le Conseil d'Etat et l'Université ont exprimé à M. Reverdin le regret que leur cause une démission que l'on peut estimer prématurée.

Les vœux des membres du Sénat suivent dans leur retraite ces deux collègues si unanimement regrettés.

Le Conseil d'Etat, sur le préavis de la commission habituelle, a nommé comme successeur de M. le professeur Chantre, dans la chaire ordinaire de Théologie historique, M. le pasteur Eug. Choisy, lequel s'est fait connaître par des travaux d'histoire ecclésiastique, en particulier sur la Réforme calvinienne. Depuis lors, sur le préavis de la Faculté et après avoir entendu le professeur intéressé, le Conseil d'Etat a divisé cette chaire. M. Choisy reste titulaire de la chaire de Théologie historique.

Le nouveau professeur à nommer traitera de l'histoire de la Théologie contemporaine.

M. Werner, docteur en philosophie, a été nommé professeur ordinaire de Philosophie en remplacement de M. J.-J. Gourd. A cette occasion, la chaire de logique et de classification des Sciences a été transformée en chaire de Philosophie et de Classification des Sciences.

Des congés ont été accordés aux professeurs De Crue, remplacé par MM. C. Seitz et V. van Berchem, à M. le prof. Ed. Naville, remplacé par M. W. Deonna, M. E. Chaix a suppléé M. le prof. W. Rosier, en congé. Enfin, au semestre d'été, M. Bedot a fait un voyage d'étude.

Les fonctions des professeurs extraordinaires suivants ont été renouvelées : M. A. LENDNER, *Pharmacognosie*. — M. Ed. NAVILLE, *Egyptologie*.

De nouveaux privat-docents se sont inscrits.

Ce sont :

Dans la *Faculté des Sciences* : MM. A. WROCZINSKI. — A. BRON. — E. BRINER. — ARNOLD PICTET. — H. GOLBLUM.

Dans la *Faculté des Lettres et Sciences sociales* : M. G. DE REYNOLD. — M^{lle} Suzanne ELKAN. — MM. Ad. FERRIÈRE. — L. HERSCH. — Ed. MONOD. — Georges KARADJIAN. — ANTONIO DE STEFANO.

Dans la *Faculté de Théologie* : M. Georges BERGUER.

Dans la *Faculté de Médecine* : MM. Pierre BESSE. — Alex. BRISSARD. — Bern. WICKI. — F. DESCŒUDRES. — P. HUEBSCHMANN. — E. BUJARD. — Ch. LADAME.

Enfin le corps professoral s'est augmenté par la nomination par le Conseil d'Etat de trois nouveaux professeurs honoraires.

Voulant reconnaître les services rendus à la Science et à l'Enseignement en Suisse, par M. L. Gautier, ancien professeur à Lausanne, l'Université a demandé au Conseil d'Etat de lui conférer le titre de Professeur honoraire. Cette même distinction a été offerte à M. Eug. Richard, Conseiller aux Etats, Président du Comité des anciens étudiants, lequel a été professeur de Droit commercial à l'Université et, pendant plusieurs années, Président du Département de l'Instruction publique. J'ai déjà signalé la nomination de feu Ed. Rod au même titre. MM. A. Chantre et J.-L. Reverdin, démissionnaires, le sont devenus de droit.

L'Université s'est aussi associée à l'hommage rendu par l'Université de Lausanne à Léon Walras, à propos de son 75^e anniversaire, en lui conférant le grade de Docteur

honoris causa en sociologie. Cette même distinction a été envoyée à M. le prof. C. Schroeter, du Polytechnikum de Zurich, qui avait été l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de ses anciens étudiants, à l'occasion du 25^e anniversaire de son entrée dans l'enseignement.

Elle a également adressé à M. le prof. S. Schwendener de l'Université de Berlin, qui fêtait sa 80^e année, une adresse rappelant les services rendus à la science par le célèbre botaniste suisse qui fut étudiant dans notre Académie. D'une réponse très flatteuse pour notre Université nous ne retiendrons que cette affirmation que l'ensemble de sa carrière scientifique a été déterminé à Genève par l'enseignement des professeurs de l'ancienne Académie.

Ainsi nos anciens étudiants se souviennent avec reconnaissance de l'*Alma mater genevensis*. D'Allemagne, de France, de l'Europe toute entière sont venues nombreuses les adhésions à un comité d'anciens étudiants de l'Université de Genève qui se proposaient de manifester leur attachement à l'Académie de Calvin.

Qu'il me soit permis de faire ici un vœu. C'est que ceux qui ont pris l'initiative et la direction de ce mouvement veuillent bien s'organiser en association définitive des anciens gradués ou étudiants de l'Université. L'intérêt touchant qu'ils ont témoigné l'an dernier montre ce qu'ils pourraient en constituant, à côté de la Société académique ou dans la Société académique, un groupement qui s'intéresserait aux questions universitaires et constituerait un auxiliaire précieux. Nous savons que leur projet est de fonder une bourse de voyages d'études en faveur des étudiants avancés de l'Université. L'article 28 du règlement intérieur de l'Université nous autorise à faire appel à des coopérations en dehors des organes réguliers de l'administration. Et sans vouloir en aucune manière gêner ou

restreindre les droits de l'Etat ou du Sénat il y aurait place pour plus d'une initiative heureuse.

Nous avons déjà une auxiliaire précieuse dans la Société académique qui contribue chaque année et avec le tact le plus parfait au développement du matériel d'enseignement.

Le prix de mathématiques fondé par M. E. Gans et sa famille dont j'ai parlé dans mon dernier rapport se monte à 5,000 fr. Les dispositions très libérales de cette fondation permettront, lorsque le prix ne sera pas décerné, d'affecter le revenu de cette somme à des améliorations de l'enseignement des mathématiques.

M. Solvay, l'éminent chimiste-industriel belge a tenu à encourager les recherches entreprises au Laboratoire de Chimie physique, par M. le prof. Ph.-A. Guye et ses élèves, dans le domaine de la détermination exacte des poids atomiques. Il a associé à ce don, les noms de deux savants qui se sont illustrés dans cette voie, le Belge Stas et le Genevois de Marignac. Cet encouragement honore autant le laboratoire qui en est l'objet que le généreux donateur.

En souvenir de sa famille paternelle et maternelle Madame Rigaud-Plantamour a fondé également dans la Faculté des Sciences un prix annuel de 1,000 francs à prendre sur les revenus de la somme capitale de 25,000 francs. (Prix Plantamour-Prévost.) Cette amie de l'Université, dans un esprit vraiment libéral, a bien voulu admettre que, lorsque le prix ne serait pas délivré, la somme disponible pourrait être attribuée à un élève avancé pour lui permettre de poursuivre à l'étranger une recherche scientifique commencée. Une disposition aussi heureuse permettra à la Faculté des Sciences d'envoyer ses meilleurs sujets étudier sur le terrain ou dans des instituts scientifiques les problèmes qu'ils se sont proposés.

Il ne s'agit donc point en l'espèce d'encourager les études en général, mais le désir de la donatrice a été surtout de développer l'esprit de recherche qui a fait la célébrité de la Genève scientifique et que nous nous efforçons de maintenir vivant dans le présent.

Je dois enfin citer le don de 5,000 fr. de M. le Conseiller national Sulzer-Ziegler au profit de la caisse des subsides et celui de 1,500 fr. des anciens étudiants allemands « für eine litterarische Anschaffung ». Cette dernière somme a été mise à la disposition de la Faculté de Droit.

Je devrais citer aussi tous les donateurs qui ont contribué à faire grossir le fonds du Jubilé.

Que tous ces généreux amis reçoivent aujourd'hui les remerciements de l'Université.

Me sera-t-il pardonné si j'ose exprimer en mon nom personnel un vœu qui, peut-être, ne sera pas du tout accueilli. — Puisque les anciens étudiants, les amis de l'Université et la Société académique qui est leur lien naturel ont pris cette dernière année un si vif intérêt à notre Institution, j'attire l'attention de ceux qui ont à cœur l'avenir de l'Université, l'héritière de l'ancienne Académie, et qui la désirent plus forte et plus prospère, sur une œuvre à laquelle soit à Bâle, soit à Zurich, on s'est particulièrement intéressé. Il s'agit d'une caisse des veuves. La situation matérielle de beaucoup de professeurs de l'Université est loin d'être brillante. Une étude faite il y a deux ans montrait que la majorité de nos collègues est insuffisamment payée. Dans ces conditions, difficiles à améliorer, vu l'énorme effort fait par un petit canton en faveur de l'Instruction publique à tous les degrés et à propos desquelles mes collègues ne m'ont pas chargé de me plaindre, il sera toujours plus difficile de recruter un corps professoral pouvant consacrer *tout son temps* à ses fonctions.

Or la plupart des Universités quoi qu'on dise, si j'en excepte certaines Universités américaines, ne sont pas mieux situées que la nôtre. Mais on y a organisé une caisse des veuves qui garantit à la famille du professeur décédé une situation suffisante pour que celui-ci de son vivant puisse en quelque sorte être déchargé du souci que lui cause, en cas de décès, l'avenir de sa famille.

D'ailleurs, un projet récent, étudié par une commission universitaire, sur l'initiative du Département de l'Instruction publique, revisant l'ancienne caisse de retraite des professeurs de l'Université, établit le principe de la participation des veuves sous certaines conditions. Mais si utile que soit ce projet qui doit être soumis au Grand Conseil, il est encore bien timide et il ne réalisera réellement la réforme nécessaire que je viens d'indiquer, que si la caisse de retraite venait, ainsi que le permet l'art. 28 à recevoir un don important comme cela a été à Zurich et à Bâle.

La question des Bâtiments universitaires a fait des progrès. Le Département de l'Instruction publique, à la suite des tractations qui avaient été engagées entre la Ville et l'Etat, a communiqué à l'Université le rapport des experts qui ont estimé la valeur des immeubles du Muséum d'histoire naturelle et sa transformation éventuelle en un bâtiment pour l'enseignement universitaire. Nous avons fait alors établir les devis d'un bâtiment nouveau à ériger éventuellement dans le voisinage de l'Ecole de médecine et qui aurait été affecté aux Laboratoires de la Faculté des Sciences, la Chimie exceptée. Le coût d'un pareil bâtiment moderne, bien monté et muni de tous les dispositifs qu'on réclame aujourd'hui, serait à peine supérieur à la somme qu'exigerait la mise en état du Muséum d'histoire naturelle tout en pouvant loger un plus grand nombre d'enseignements. Le Sénat auquel les deux projets ont été

soumis, après une étude attentive, a donné la préférence à la solution la plus moderne, la plus logique, qui serait l'édification d'un bâtiment nouveau, ne plaçant l'affectation du Muséum qu'en seconde ligne, faisant remarquer que si cette seconde solution agréait à l'Etat, il faudrait dans tous les cas établir une annexe dans le genre de celle qu'on a soudée à la Bibliothèque publique et universitaire. Nous avons envoyé sur ce sujet un rapport détaillé au Département de l'Instruction publique. Espérons que l'on donnera satisfaction aux impérieux besoins d'agrandissement de l'Université.

Les bonnes intentions de l'Etat se sont traduites cette année par l'aménagement définitif de l'ancienne Maternité en Clinique infantile ou Hôpital d'enfants. M. le Dr Ad. D'Espine, professeur de Pédiatrie, a inauguré son enseignement par une modeste cérémonie présidée par M. le Doyen de la Faculté de médecine. Une nouvelle clinique chirurgicale doit être récemment aménagée; alors l'enseignement médical comprendra un ensemble de cliniques suffisamment organisées pour faire bonne figure. Il restera à renouveler aussi les locaux de l'Ecole de médecine devenus trop exigus; mais ce sont là bien des desiderata et l'expérience nous apprend la patience.

Les Facultés et le Sénat ont eu à traiter de questions diverses dépendant du règlement ou modifiant certaines dispositions de la loi. Ainsi le sectionnement de la Faculté des Lettres et Sciences sociales, voté par le Sénat, a fait l'objet d'une modification du règlement intérieur. La chaire de logique et de classification des sciences a été transformée à l'occasion de la succession du prof. Gourd en une chaire de Philosophie et de classification des sciences. Le titre de diplômé chimiste a été, pour satisfaire à la demande générale des chimistes compétents, trans-

formé en celui d'ingénieur-chimiste, qui correspond à la valeur des études exigées pour ce diplôme.

Enfin on a, dans la Faculté des Sciences, admis le principe du fractionnement des examens, à l'exception de ceux de Pharmacie. Désormais, les candidats au Baccalauréat comme ceux qui postulent le grade de Docteur pourront, sous réserve de notes plus élevées sur chacune des branches, diviser les examens en autant d'épreuves que l'examen comporte de branches. L'expérience montrera si, comme nous le croyons, ce mode de faire permet la concentration de l'effort sur chaque branche et évite soit le surmenage de quelques élèves particulièrement zélés, soit le jeu de bascule et de probabilité qui était pratiqué par les étudiants pressés ou ceux qui ne considéraient l'examen que comme une barrière à franchir avec le moindre effort.

Je dois renoncer à vous exposer toutes les questions débattues devant le Sénat et à propos desquelles un rapport a été envoyé au Département de l'Instruction publique, création de chaires nouvelles, modifications aux règlements des Examens, demandes et allocations accordées, etc. Mais je ne puis passer sous silence le fait important d'un changement dans la composition du Bureau de l'Université. M. le Doyen Paul Duproix a, pour des raisons de santé, donné sa démission de Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences sociales. Ses collègues de la Faculté et les membres du Bureau de l'Université n'ont pas manqué à cette occasion d'exprimer à leur collègue malade, le chagrin que leur causait et cette détermination et le motif qui la dictait. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que la santé de notre collègue s'est sensiblement améliorée depuis lors. M. le prof. Ch. Seitz a été élu doyen de la Faculté des Lettres et Sciences sociales et a fonctionné comme tel depuis la fin du semestre d'hiver.

L'Université a pris officiellement part aux Jubilés et cérémonies suivantes : Au Centenaire de Darwin et au cinquantième de la publication de *L'Origine des Espèces* à Cambridge. Elle était représentée par le Recteur.

M. le prof. Moriaud a présenté au nom de notre Ecole une adresse au Jubilé de l'Université de Leipzig qui fêtait le cinquième siècle de sa fondation. Le prof. Bushnell Hart, Docteur h. c. de notre Université, a bien voulu accepter d'être notre délégué à l'installation du nouveau président de Harvard University Cambr. Mass. ; le Recteur a porté les félicitations bien cordiales du corps académique à nos collègues de Neuchâtel qui inauguraient, en une fête de famille helvétique, la septième Université de la Suisse. Nous avons également été représentés aux fêtes du IV^{me} Centenaire de la naissance de Calvin par le Recteur et le vice-Recteur. Le premier a aussi été invité au Jubilé de l'Université libre de Bruxelles. Il en a rapporté une impression très vive de la puissance d'association et du dévouement qui caractérise les amis de cette Université. Ces derniers ont offert à cette occasion un don de quatre millions et demi de francs pour la création de nouveaux instituts et l'amélioration de l'enseignement de certaines facultés.

Nous avons délégué M. le prof. Milhaud à l'inauguration du médaillon Walras, à Lausanne, où ce savant était fêté à l'occasion du 75^e anniversaire de sa naissance. Notre Faculté des Lettres et Sciences sociales avait demandé au Sénat de lui conférer le titre de Docteur en sociologie h. c.

Enfin MM. le prof. C.-E. Guye et B. Bouvier nous ont représentés, le premier aux funérailles du prof. H. Dufour de Lausanne, le second à celles d'Ed. Rod à Paris.

Les délégations à des Congrès n'ont pas été nombreuses cette année. MM. les prof. Askanazy et Cristiani qui

assistaient au Congrès international de Médecine à Budapest ; ils y figuraient comme présidents d'honneur. Enfin le Recteur représentait la Confédération et l'Université au Congrès international de Botanique à Bruxelles ; il y a présidé la section de documentation.

Enfin nous avons envoyé des adresses aux Institutions supérieures suivantes qui fêtaient un anniversaire ou inauguraient de nouveaux locaux : Massachussets gen. Hospital, Southern Baptist Theological Seminary Louisville, l'Université nouvelle de Saratoff.

M. le prof. Rehfoos, Doyen de la Faculté de Droit fera partie, comme délégué des Universités suisses, de la Commission fédérale de l'Exposition nationale à Berne et le Recteur de l'Université a été appelé par le Conseil d'Etat à prendre part aux travaux de la Commission qui prépare le Centenaire de la réunion de Genève à la Suisse en 1814.

Terminons cette sèche énumération en signalant que MM. Chodat et Milhaud ont été chargés d'une mission par le Conseil d'Etat aux fins d'étudier à Bruxelles, soit à l'Université, soit dans les Instituts Solvay, l'organisation de l'enseignement des Sciences sociales qui a, dans cette ville, atteint un remarquable degré de perfection. Une semblable mission a été confiée aux susnommés qui, avec M. le prof. Rehfoos, sont allés à Zurich s'informer de ce qui avait été fait en vue de l'enseignement des Sciences commerciales.

J'aurais voulu, en même temps que ce rapport, vous présenter ici sur cette table le volume des Actes du Jubilé universitaire de 1909, le 350^e anniversaire de la fondation de l'Académie de Calvin. Mais pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pu arriver à terminer pour ce jour ce travail qui comprend la revision de nombreuses pièces, travail qui demande la plus grande attention et pour lequel M. Gardy, Directeur et MM. Léop. Micheli

et M. Aubert, conservateurs à la Bibliothèque, ont bien voulu m'accorder leur précieux concours.

Ce volume comprendra un bref exposé des dispositions prises pour assurer la réussite de ce Jubilé, une description succincte des fêtes du Jubilé, les discours qui ont été prononcés pour autant qu'ils ont un intérêt universitaire et enfin le texte des 300 adresses qui ont été déposées par les délégués ou envoyées par les Universités ou les Sociétés savantes. Je ferai mon possible pour que ce volume paraisse avant la fin de l'année.

Le second volume de l'Histoire de l'Université dû à la plume compétente de M. Borgeaud, nous a été remis à temps pour pouvoir être distribué ; il en fut de même d'un bon nombre des Mémoires annoncés. Depuis lors la plupart des auteurs en retard ont apporté leur contribution.

En revanche, nous avons été comblé de cadeaux précieux. L'Université de Zurich avait, en notre honneur, fait un volume Jubilaire contenant deux Mémoires intéressants l'un de M. Arnold Ruegg, l'autre dû à la plume de M. Schulthess-Rechberg. Cette délicate attention nous a été particulièrement sensible. Il a été de même du dépôt de la nouvelle édition de l'Institution chrétienne de Jean Calvin, publiée par MM. Abel Lefranc, H. Chatelain et Jacques Panier.

Enfin plusieurs D^{rs} *h. c.* créés à l'occasion du Jubilé, ont tenu à nous offrir, en signe de reconnaissance, d'importants ouvrages dédiés à notre Université. Ce sont : M. le Comte de GIRARDIN, *Iconographie des œuvres de Jean-Jacques Rousseau* ; le Prof. v. MONAKOV, *Der rote Kern die Haube u. die Regio hypothalamica* ; le Prof. SCHAFF, *History of the Christian Church*.

D'autres ont envoyé une collection de leurs œuvres qui ont été déposées à la Bibliothèque publique et universitaire. Citons ensuite, du vice-chancelier Mason de

l'Université de Cambridge, une superbe réimpression du *Codex Beza* ; de M. le Prof. Timiriazeff, de Moscou, un manuscrit inédit, très précieux, de Jean Senebier et qui traite de physiologie végétale.

Il me faudrait citer aussi toutes les marques de sympathie et de reconnaissance que nous avons reçues de la part de presque la totalité des délégués à nos fêtes jubilaires. Mais il ne s'agit pas ici des remerciements qui ont été adressés à l'Université pour avoir fait son possible pour recevoir dignement ses hôtes. Nous ne devons parler ici que de la dette de reconnaissance que nous avons contractée vis-à-vis de tant de délégations qui de proche comme de loin sont venues apporter l'hommage de leur admiration pour le passé de cette Ecole, pour ses fondateurs et pour l'esprit de libre examen qui les animaient. Ils ont bien voulu ajouter à l'expression de ces sentiments une parole d'approbation ou d'encouragement pour l'Ecole d'aujourd'hui.

Depuis le Président de la Confédération jusqu'aux délégués des Académies et des Ecoles supérieures du monde entier, elle s'est déroulée devant vous cette longue théorie d'hommes illustres ou distingués, représentant la presque totalité des corps savants, inspirés par une même pensée, celle de la confraternité scientifique, qui défie toutes les barrières artificielles que la politique ou les religions ont dressées entre les hommes de bonne volonté.

Je renonce à vous décrire cette émouvante cérémonie de St-Pierre. Non pas certes par fausse modestie, car nous sentons la part infime que nous y avons jouée, mais de peur que ma parole inhabile n'atténue en vous l'impression profonde que vous en avez reçue.

Et puis il y avait là aussi, nous entourant de leur sympathie ou de leur amitié, les autorités, les représentants des corps constitués, les amis de l'Université, les anciens

étudiants et nos étudiants si sages et si pénétrés de leur rôle, si conscients de la part importante qui leur revenait dans la célébration de cet inoubliable Jubilé. Je voudrais pouvoir rappeler la part que les uns et les autres ont prise dans la préparation et ensuite dans le succès de cette fête qui nous tenait tant à cœur. Cela est impossible ici, et ce serait toujours incomplet. Nous oublierions sans doute de mentionner la sympathie de cette foule non invitée et qui cependant dans tous les milieux nous a suivis et encouragés.

La presse, cette critique inexorable avait, elle aussi, mis des lunettes enfumées pour ne pas voir les défauts inhérents à toute organisation compliquée.

La pluie même qui aurait pu inonder complètement notre Jubilé, s'est bornée à donner à nos fêtes ce caractère de sérieux et même d'austère qu'on s'est plu à exalter dans un déluge d'éloquence.

Mais ces fêtes comportent une leçon. Ce passé glorieux est presque trop lourd à porter. Nous avons besoin de toute la sollicitude éclairée des autorités, de l'appui constant du peuple qui doit de plus en plus comprendre que l'Université est son école, qu'elle n'est point une maison de privilégiés.

Parmi les institutions nombreuses du pays, elle a un premier devoir, un rôle essentiel à remplir : défendre envers et contre tous les droits imprescriptibles de la libre recherche.

Et puis ensuite, tout en organisant les études supérieures au niveau le plus élevé qui puisse être atteint avec ses moyens, ne pas perdre le contact avec les nécessités de la vie pratique, préparant ainsi à la fois des artisans de la haute culture et de la science pure, tout en formant aussi aux professions dites libérales de jeunes citoyens sur la valeur et l'instruction desquels le pays puisse compter.

Mais à côté de ce devoir patriotique, elle a, comme au XVI^e siècle, elle qui compte parmi ses étudiants une majorité d'étrangers, un devoir de plus large humanité.

Comme le disait si bien le premier des délégués qui, dans la cérémonie de St-Pierre, prit la parole :

« Nous vivons dans un temps caractérisé par une civilisation matérielle florissante, une maîtrise toujours plus parfaite de l'espace, du temps et de la matière ; l'esprit de l'homme se laisse alors peut-être fasciner par cette culture extérieure, ce bien-être qui l'emprisonne.

Notre devoir à nous, celui des Universitaires, c'est alors de travailler fermement à diriger les intelligences vers les biens spirituels, les amener au travail désintéressé, pour la vérité.

Nous vivons aussi dans un temps où s'accroissent les compétitions de race et de nation où s'exagère l'affirmation passionnée d'un esprit national. Notre devoir d'Universitaires, c'est de placer par-dessus tout, dans un esprit vraiment scientifique, l'idéal d'une civilisation au service de l'humanité. »

